



Région
PACA

PARTENAIRE PRINCIPAL

Vitrolles
vivre ensemble



Règlement particulier

Date du tournoi :
du 23/06/2018 au 24/06/2018

Tournoi Della Roma

Gymnase Maurice Piot
344 avenue du Rhin Danube
13127 VITROLLES

Sommaire

Article 1 : Autorisation	2
Article 2 : Règlement	2
Article 3 : Tableaux et séries	2
Article 4 : Limitation et regroupement	2
Article 5 : Modalités d'inscriptions	3
Article 6 : Constitution des tableaux	3
Article 7 : Convocations et programmation des matchs	3
Article 8 : Juge-arbitrage.....	4
Article 9 : Arbitrage.....	4
Article 10 : Accès au plateau de jeu.....	4
Article 11 : Temps	4
Article 12 : Volants.....	5
Article 13 : Joueurs mineurs	5
Article 14 : Responsabilité	5
Article 15 : Annulation du tournoi.....	5
Article 16 : Adoption du règlement	5

Article 1 : Autorisation

Conclusions	Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours...
-------------	---

Article 2 : Règlement

Conclusions	<p>Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad, des règlements particuliers sur les forfaits des joueurs après tirage au sort et du règlement ci-après.</p> <p>Tout participant doit être en règle avec la FFBad, doit être en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.</p> <p>Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au RGC de la FFBad en vigueur.</p>
-------------	--

Article 3 : Tableaux et séries

Conclusions	<p>La compétition est ouverte à tout licencié FFBad junior, sénior et vétéran dans les séries N2/N3, R4/R5, R6/D7 et D8/D9. Le tournoi est également ouvert aux <u>minimes et cadets classés R6 minimum</u> dans le tableau dans lequel ils s'inscrivent.</p> <p>Les tableaux ouverts sont les tableaux de simple, double et mixte ; inscription en simple ou en mixte pour le samedi et inscription en doubles le dimanche.</p> <p>Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans un ou deux tableaux. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.</p>
-------------	--

Article 4 : Limitation et regroupement

Conclusions	<p>Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits (article 3.2.1.2. du RGC). De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.</p> <p>Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.</p> <p>Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série, voire de procéder à une séparation ou une fusion de séries d'une même discipline.</p>
-------------	--



Région
PACA

PARTENAIRE PRINCIPAL

Vitrolles
vivre ensemble



Article 5 : Modalités d'inscriptions

Conclusions	<p>Le montant des droits d'engagement est de 17€ pour 1 ou 2 tableaux. La date limite d'inscription est le jeudi 7 juin 2018. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi après réception du paiement. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.</p> <p>Les inscriptions se feront uniquement par courrier, aucune inscription par mail ne sera prise en compte. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de Vitrolles Badminton et devront être adressés à Loïc Blois – 8 traverse Turc – Quartier les Peyrets - 13240 Septèmes les Vallons.</p> <p>Après le tirage au sort qui aura lieu le dimanche 10 juin, seules les personnes munies d'un justificatif seront remboursées (certificat médical, attestation employeur...)</p>
--------------------	---

Article 6 : Constitution des tableaux

Conclusions	<p>Les têtes de séries ainsi que les têtes de poules seront déterminées à partir du Classement Permanent Par Points Hebdomadaire (CPPH) enregistré sur Poona, pour chaque série et discipline, lors du tirage au sort qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018.</p> <p>Les joueurs suspendus le jour du tirage au sort, ne seront pas admis à participer à la compétition.</p> <p>Le logiciel Badplus sera utilisé pour la réalisation des tableaux.</p>
--------------------	--

Article 7 : Convocations et programmation des matchs

Conclusions	<p>Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes avant l'heure prévue pour leur 1er match. Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi.</p> <p>Par conséquent les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi (voir article «15 - programmation et déroulement des matchs » du RGC).</p>
--------------------	--

Article 8 : Juge-arbitrage

Conclusions	Le juge arbitre principal du tournoi sera <i>Jean-François BIMBOES</i> . Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.
--------------------	--

Article 9 : Arbitrage

Conclusions	Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation aux juges arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment, qui désignera, s'il estime nécessaire, un arbitre (ou faisant office).
--------------------	---

Article 10 : Accès au plateau de jeu

Conclusions	Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches, et le personnel médical autorisé par les juges arbitres
--------------------	--

Article 11 : Temps

Conclusions	<p>Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps d'échauffement) pour se rendre sur l'un des terrains désignés et débiter leur match. Temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).</p> <p>Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par les juges-arbitres. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu faute de quoi ils s'exposent à une sanction.</p> <p>Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.</p>
--------------------	--



Région
PACA

PARTENAIRE PRINCIPAL

Vitrolles
vivre ensemble



Article 12 : Volants

Conclusions	Par match, 2 volants seront fournis par l'organisation. Si plus de volants sont nécessaires, ils sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs. En cas de litige les volants officiels du tournoi sont les Yonex AEROSENSA 30 .
--------------------	--

Article 13 : Joueurs mineurs

Conclusions	<p>En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.</p> <p>Le mineur et son représentant majeur, devront signer l'un et l'autre, la feuille de présence lors du pointage. Cette signature doit se faire en présence d'un des officiels techniques (JA ou JAA). Si ne n'est pas le cas, le mineur se verra interdire l'accès à la compétition.</p>
--------------------	---

Article 14 : Responsabilité

Conclusions	Le comité organisateur de la compétition décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'accident ou d'incident.
--------------------	---

Article 15 : Annulation du tournoi

Conclusions	En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.
--------------------	---

Article 16 : Adoption du règlement

Conclusions	Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.
--------------------	--